

**CONSEIL MUNICIPAL**  
de la commune de **COULANGES-sur-Yonne**

---

**COMPTE - RENDU de la séance du 28 février 2019**  
**QUORUM NON ATTEINT**

---

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit février, à 18 heures 45, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRASSET, Maire.

Présents : MM. Emmanuel DHUICQ, Jean-Guy FAUCONNIER, Marcel CHEVILLON adjoints ; MM. Michel CHAMPAGNAT et Dominique DARIE.

Absents représentés : Mme Valérie BOUFFARD (pouvoir à M. DARIE), Mme Sylvie BONNETY-FAUCHER (pouvoir à M. GRASSET).

Absents excusés : MM. Jean-Michel DOIX, Claude DEGARDIN, Mme Florence DINET.

Absents : MM. Jérôme CLIDIÈRE, François GOBOURG.

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : .....	15
Nombre de membres en exercice : .....	13
Nombre de membres présents : .....	06
Date de la convocation : .....	22.02.19

Le nombre de conseillers présents étant de six, le quorum n'est pas atteint, le conseil municipal ne peut pas délibérer valablement puisque la majorité de ses membres en exercice n'est pas présente, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Maire décide de lever la séance et de reporter la séance au jeudi 7 mars 2019 à 18 h 45.

Le Maire.